

## **L'ASIP Santé met en place le centre national de relation utilisateurs des systèmes d'information de santé**

L'ASIP Santé vient de lancer un appel d'offres ouvert portant sur le « Support Niveau 1 CPS, DMP et autres systèmes d'information nationaux de santé ».

Paris, le 3 mai 2010 – Cet appel d'offres vise à désigner le ou les prestataires qui prendront en charge l'ensemble des demandes d'information et d'assistance de la part de professionnels de santé, de patients ou d'industriels, à l'utilisation de systèmes d'information de santé tels le Dossier Médical Personnel (DMP), la Carte de Professionnel de Santé (CPS) ou tout autre système d'information national de santé dont l'ASIP Santé assure la maîtrise d'ouvrage.

Les missions de ce centre national de relation utilisateurs couvriront l'ensemble de la gestion de la relation à distance avec les bénéficiaires de ces services, par le biais de tous les canaux de communication.

Ce service public national permettra de répondre aux questions que les utilisateurs pourront se poser au quotidien sur les principaux dispositifs de e-santé en France.

En opérant le choix d'un service mutualisé pour l'ensemble des systèmes dont elle a la charge, l'ASIP Santé vise l'optimisation des coûts générés par ces fonctions de support aux utilisateurs, composante essentielle de la conduite du changement.

Après la sélection de l'hébergeur du DMP et le lancement des travaux permettant d'assurer sa mise à disposition fin 2010, ce nouvel appel d'offres constitue une étape supplémentaire dans le déploiement des systèmes d'information partagés de santé au plan national, auprès de l'ensemble des bénéficiaires de ces systèmes

- professionnels de santé et patients -, et des acteurs concernés, industriels et partenaires.

Plus d'information sur le site de l'ASIP Santé : [www.asipsante.fr](http://www.asipsante.fr), rubrique Appel d'offres.

A propos de l'ASIP Santé

L'Agence des systèmes d'information partagés de santé est une agence d'État placée sous la tutelle du Ministère de la Santé et des Sports, qui a pour objectif de favoriser le développement des systèmes d'information dans le domaine de la santé et le secteur médico-social.

L'ASIP Santé a vocation à contribuer à l'amélioration de la coordination et de la qualité des soins.

Acteur de référence en matière de e-santé, ses missions s'étendent de la conception et du déploiement de systèmes d'information de santé, tels le Dossier Médical Personnel (DMP) ou des projets de télémédecine, à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion de la Carte Professionnel de Santé (CPS) et du Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS). L'ASIP Santé est également chargée de la définition, la promotion et l'homologation de référentiels, produits ou services contribuant à l'interopérabilité, à la sécurité et à l'usage des systèmes d'information de santé et de la télésanté.

Enfin, l'ASIP Santé est habilitée à organiser la mise en œuvre de services d'accompagnement aux utilisateurs des systèmes d'information de santé.